

DÉCISION DU MAIRE

Systèmes d'Information
Linda CHABRERIE
Décision n° DEC_2023_109

Objet : Demande de financement auprès de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du Fonds "Innover dans la ville", pour l'achat d'une solution de gestion numérique des flux citoyens et correspondances de toutes natures

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,
VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

DÉCIDE :

Article 1 : Une demande de subvention sera adressée à la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du Fonds « Innover dans la ville », pour l'achat d'une solution de gestion numérique des flux citoyens et correspondances de toutes natures.

Article 2 : Le projet est approuvé et fera l'objet d'une convention de financement pour l'octroi d'une aide financière.

Article 3 : L'achat de cette solution de gestion numérique des flux citoyens et correspondances de toutes natures s'élèvera à un montant de 10 008,84 € HT (dix mille huit euros et quatre-vingt-quatre centimes). Le montant de la subvention sera au maximum de 50 % du montant total, soit 5 004,42 € HT (cinq mille quatre euros et quarante-deux centimes).

Article 4 : La part d'autofinancement restant à la charge de la commune sera de 50 % minimum, soit 5 004,42 € HT (cinq mille quatre euros et quarante-deux centimes). Le plan de financement est annexé à cette décision.

Article 5 : L'achat de cette solution de gestion numérique des flux citoyens et correspondances de toutes natures aura lieu après notification de l'octroi de la subvention par le Bureau métropolitain de la Métropole du Grand Paris.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 23/08/2023

Reçu en préfecture le 23/08/2023

Publié le

S²LOW

ID : 091-219104791-20230818-DEC_2023_109-AU